## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES



## KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Monsieur G. VAN CAUWELAERT Directeur Direction des Monuments et des Sites M.R.B.C. - A.A.T.L. C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B-1035 BRUXELLES

V/Réf.:

2328-0064/PPAG1

N/Réf.:

AVL/KD/WMB-2.44/s366-OE

Annexe:

Bruxelles, le

0 7 -04- 2005

Monsieur le Directeur,

Objet: WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Léopold Wiener, 18-34.

Ouverture de la procédure de classement du couvent et du parc des Religieuses de l'Eucharistie. (Dossier traité par M. Th. Wauters - D.M.S.).

En réponse à votre courrier du 24 février 2005, sous référence, réceptionné le 25 février, concernant l'objet susmentionné et suite à la visite du parc le 4 mars dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 mars 2005, notre Assemblée s'est prononcée favorablement.

La CRMS est saisie de la demande de classement du couvent et du parc des Sœurs de l'Eucharistie, aussi dénommé couvent des Dames de l'Adoration perpétuelle ou, plus couramment couvent Sainte-Anne. La demande est introduite conjointement par les a.s.b.l. « Pétitions Patrimoine » et « Association des Riverains du Parc du Couvent Wiener » qui ont constitué un dossier complet comportant pour l'essentiel, un extrait du plan cadastral reprenant les parcelles concernées, un historique et une description succincte des bâtiments conventuels, une description succincte du parc, une information sur l'ordre religieux, son développement et son influence, et la justification de la demande de classement.

## Les bâtiments conventuels

C'est vers le milieu du XIXe siècle que prend naissance la nouvelle 'Institution de l'Adoration perpétuelle '. En 1865, Anna de Meeûs, fille du Ministre Ferdinand de Meeûs et responsable de l'Institution, fait bâtir le noviciat et son couvent sur le site de Watermael, le premier d'une série de 16 dont 6 en Belgique. Cette congrégation connaîtra un rayonnement international, comptant jusqu'à 3400 associations réparties en Europe, Amérique, Asie et en Australie. Le couvent de Watermael abritera jusqu'à 116 sœurs et un évêque résident.

Les bâtiments encore présents sur le site sont l'église (1884), le couvent et trois bâtiments formant un carré autour du cloître. La quatrième aile a été partiellement détruite vers 1980 et reconstruite en séniorie pour les religieuses du couvent. L'hôtellerie, -l'aile Pastor Bonus-, se situe à font de rue. Une construction de vers 1875 abrite également les anciennes salles de conférence. Face à l'avenue Léopold Wiener, l'ancienne maison de l'Evêque (fin XIXe siècle) est devenue la maison du directeur. On relève encore la présence de l'école de la Sainte-Famille (fin XIXe siècle ?) et l'école Wemelweide (datant en partie de l'Entre-deux-guerres). Deux chapelles en briques ponctuent la promenade du parc, celle où repose la dépouille de Anna de Meeûs (1904) et une autre plus modeste abritant un autel.



Malgré la présence de la Résidence Sainte-Anne, le site présente encore une grande homogénéité, la plupart des bâtiments datent des années 1880-1890 et constituent un témoin de l'architecture conventuelle de la seconde moitié du XIXe siècle, implanté dans un cadre rural. L'architecture, en briques rouges apparentes, est caractéristique des bâtiments civils et religieux de cette époque: le style néo-gothique d'influence brugeoise que l'église et le couvent illustrent le mieux. L'église présente encore sa disposition d'origine ainsi que des vitraux de la fin du XIXe siècle. Une étude complémentaire permettrait d'inventorier le mobilier encore en place. L'hôtellerie en briques rouges et jaunes pourrait être le bâtiment le plus ancien du site, édifié vers 1865-1870.

## Le parc

Le site est remarquable par son étendue, soit 6 ha d'un seul tenant. Il offre une structure diversifiée grâce à l'association de formations végétales très différentes : bois feuillu de haute futaie, bosquet de conifères, rideaux de feuillus et résineux, massifs arbustifs, verger de haute tige, prairies diversement gérées, etc., soit une structure complexe garante de la biodiversité et de la diversité paysagère. Le verger de haute tige présente une végétation horticole devenue rare en Région de Bruxelles-Capitale qui n'en compte d'autre exemplaire de cette importance que dans le parc régional Fond' Roy à Uccle. Il contient une collection d'arbres d'espèces variées, sinon rares et un nombre élevé d'arbres feuillus de grande dimension et probablement au moins séculaires. Il renferme des éléments structuraux de végétation issus d'un aménagement ancien, des allées arborées, intégrant des éléments construits qui contribuent à l'intérêt paysager et évoquent au moins un siècle d'occupation religieuse.

Le parc représente un maillon important dans le réseau vert régional à fonction tant sociale qu'écologique, puisqu'il est pratiquement en contact avec les sites de la Héronnière, Tercoigne et la Pêche Royale. A ce titre, il contribue également pleinement à l'image rurale de la Commune de Boitsfort.

Quant à la présence dans le site d'une flore sauvage ainsi que d'habitats semi-naturels, elle est probable, mais ne pourra être confirmée avec certitude et identifiée que sur base d'une enquête de terrain estivale.

En conclusion, et conformément à l'article 222 du COBAT, la Commission émet un avis favorable sur l'ouverture de la procédure de classement du parc comme site en raison de sa valeur paysagère et scientifique, ainsi que des façades et toitures des bâtiments du couvent comme monument, en raison de leur valeur historique, artistique et esthétique.

A toutes fins utiles, la CRMS demande à la DMS de veiller à ce que la liste des parcelles cadastrales concernées par la proposition de classement soit correcte, car celle qui est fournie dans le rapport des a.s.b.l. ne semble pas complète en regard du plan cadastral. Il y manque par exemple la parcelle 366 n11, tandis que 366 g4, s11, t11 et w11 ne sont pas repérables au plan.

Nous vous saurions gré, dès lors, de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté d'ouverture de la procédure de classement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

J. DEGRYSE Président

c. : Monsieur E. Kir, Secrétaire d'État en charge de la protection du patrimoine.
A.A.T.L. – D.M.S. (Mmc M. Kreutz).